



Le 7 décembre 2021

**PROJET: Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés**

**ÉTABLISSEMENT : École Félix-Leclerc**

**No. DE PROJET DE LA CSSMB : 089108346-089145729-089156532-089145730**

**No. APPEL D'OFFRES : 21-049**

**No. DOSSIER ARCHITECTE: 124-10**

---

## **ADDENDA NO.2**

---

### **PRIORITÉ**

Cet addenda fait partie intégrante des plans et devis du projet susmentionné et doit être lu comme un tout. Toutefois, cet addenda doit avoir priorité sur les exigences des plans et devis auxquels il apporte des variantes.

Cette note sera considérée par les soumissionnaires comme faisant partie des documents de soumission.

### **BUT**

Le but de cet addenda est d'apporter des changements et éclaircissements.

---

#### **1.1 Déménagement mobiliers de bureau**

La CSSMB sera responsable de vider les locaux avant le début des travaux. Toutefois, veuillez noter que certains bureaux sont trop gros pour être sortis du local (notamment dans les locaux 254BC/C, 256, 206, 204B, sans s'y limiter). L'entrepreneur devra protéger les bureaux contre la poussière.

#### **1.2 Ragréage mur gymnase**

Faire ragréage des trous existants, ainsi que des nouveaux trous créés par la relocalisation de l'électricité sur un des murs du gymnase (voir ingénieur). Les trous doivent être bouchés et la finition doit être lisse et de couleur similaire à la céramique murale existante.



**Fin de l'addenda #2**

PRÉPARÉ PAR: Yannick Giasson, architecte